

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2003

VEILLE TECHNOLOGIQUE SUR LES MODALITES DE SUIVI AMBIEN ET DE TRAITEMENT DE DESINFECTION DES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT DES CNPE REALISEE PAR EDF EN 2002

AVIS

- Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :
- prend acte de la veille technologique effectuée par EDF,
 - estime qu'EDF devrait poursuivre le développement d'une méthode de détection et de quantification rapide des amibes pathogènes permettant d'évaluer également leur viabilité,
 - demande à EDF de réaliser des études bibliographiques préliminaires afin de ne pas refaire des études ayant déjà montré des résultats non satisfaisants afin de tester des procédés de traitement pour lesquels l'efficacité est pré-supposée,
 - demande à EDF d'indiquer la qualité des eaux brutes utilisées lors des études présentées,
 - renouvelle la demande de voir, très rapidement, pris en compte dans les études le risque "légionelles" si celui-ci était confirmé.

COPIE CONFORME